



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 13-2018

Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) Etape 1

Crédit demandé CHF 4'635'000.00 TTC

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le 10 septembre 2018 à la salle de conférence de la Damataire de 18h30 à 19h30, afin d'examiner le préavis 13-2018. Elle était composée de Mesdames Bonjour Anita en remplacement de Monsieur Sichitiu Serban, Anne Brunner, Thalmann Muriel et de Messieurs Bongard Frédéric, Burnet Olivier, Diesbach Philippe, Ostertag Olivier en remplacement de Madame Soerensen Christine, Simos Dimitri. Le soussigné Remo Kuonen en a assuré la présidence.

Les commissaires ont pu bénéficier de la présence de Messieurs Marc Zolliker, municipal, chef de la DTSI (Direction des travaux et des services industriels) et Thierry Lassueur, chef de service à la DTSI qui ont répondu avec précision et compétence à toutes les questions qui leur ont été adressées.

Procédure

Après un exposé introductif de la part de M. Zolliker, les membres de la commission ont soulevé un certain nombre de questions générales, puis ont examiné le Préavis chapitre par chapitre à l'exception du chapitre 5 qui a fait l'objet d'une discussion par sous-chapitre relatif aux mesures.

Introduction

La Municipalité demande au Conseil communal un crédit d'investissement de CHF 4'635'000.00 TTC, afin de réaliser les travaux de la première phase du plan directeur de la distribution de l'eau (ci-après PDDE) qui vise un développement coordonné, judicieux et économique du réseau. Selon l'article 7a de la loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE) chaque distributeur a l'obligation légale d'établir un tel plan qui charge les communes d'assurer l'approvisionnement en eau pour les besoins liés à la consommation et à la lutte contre le feu. Celui-ci consiste à:

- dresser l'inventaire des installations principales et de leurs caractéristiques;

- proposer des options possibles pour améliorer et développer le réseau en prenant en compte les besoins actuels et futurs;
- définir les mesures à prendre afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable en temps de crise.

Ces tâches permettent d'améliorer les connaissances du réseau d'eau potable, d'identifier les objectifs stratégiques, de planifier des mesures afin d'assurer la distribution de l'eau sur le long terme, d'optimiser le dimensionnement du réseau, d'intégrer le concept d'approvisionnement dans son contexte régional, de maîtriser les coûts d'investissement et de limiter les pertes d'eau.

La mise en œuvre de ce plan a nécessité la renégociation de toute une série de conventions avec la Ville de Lausanne qui est le seul fournisseur en eau potable en dehors de notre commune et qui assumera des travaux sur son territoire pour un montant comparable à celui investi par Pully.

Discussion

Si les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont accordés, une convention liant les parties prévoit qu'ils seront coordonnés et effectués sur une période de 18 mois.

Les travaux qui pourraient engendrer des nuisances particulières pour les riverains ou les usagers des infrastructures feront évidemment l'objet d'informations spécifiques.

De manière générale, Pully devrait investir 8,7 millions de francs par année pour assurer le renouvellement de ses réseaux estimés à 0,5 milliard de francs pour maintenir leur qualité actuelle, considérant que chaque réseau a une durée d'amortissement spécifique. Ces dernières années, Pully n'est pas parvenu à atteindre cet objectif (sous-investissements de l'ordre de 52 millions de francs entre 2000 et 2014) et on peut donc considérer que les réseaux ont globalement perdu leur valeur. Maintenant, il s'agit de rattraper le retard accumulé.

Le réseau routier est le seul financé par les impôts. Les autres sont financés par des taxes selon le principe d'un autofinancement. Pour le réseau d'eau potable, selon les derniers calculs, il ne sera probablement pas nécessaire d'augmenter les tarifs pour les consommateurs au cours des 10 prochaines années.

- *Valorisation locale et encouragement des échanges.* A Montpreveyres, plusieurs partenaires distributeurs sont impliqués dans les échanges, notamment l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ), puisque Pully alimentent les membres de celle-ci qui devraient rendre intégralement les mètres cubes consommés dans des périodes plus favorables pour eux. Comme cet accord est difficilement respecté (selon les années 15'000 à 100'000 m³ d'écart sur 250'000 à 300'000 m³) pour les membres de l'AIEJ qui doivent compenser financièrement la différence, une autre solution s'impose. Par ailleurs, pour des raisons techniques et de développement des hauts de la Ville de Lausanne, l'eau des sources de Montpreveyres sera acheminée à un réservoir dans les hauts de Lausanne qui est très proche. Le remplacement de la conduite de près de 6 km datant de 1927 entre Savigny et le réservoir des Daillettes qui se trouve en terrain très instable et perd 25% de l'eau transportée coûterait très cher. La priorité a donc été donnée à un accord avec la Ville de Lausanne pour définir des conditions correctes de reprise de l'eau.
- *Réseau d'eau potable zone Montétan.* Il s'agit de sectoriser la zone avec des vannes d'interconnexion avec le réseau lausannois qui permettent de diminuer la pression dans le bas du réseau.
- *Reprise de la zone Daille.* Pully souhaite devenir propriétaire de l'ensemble de son réseau pour desservir l'ensemble de sa population et offrir à tout un chacun les mêmes conditions d'accès à l'eau.
- *Remplacement de conduites.* Beaucoup de conduites sont encore placées sur des calles en bois qui se désagrègent et entraînent de nombreuses fuites qui sont onéreuses à réparer et causent des inconvénients considérables pour les riverains. Le taux jugé comme incompressible de pertes sur un réseau d'eau est d'environ 7 à 10 pour cent. A Pully, le taux atteint environ 15%. Comme la commune achète près

de 85% de son eau à la Ville de Lausanne, la chasse aux fuites est particulièrement justifiée, mise à part les coûts importants des réparations qui se montent chaque année à près de 500'000 à 600'000 francs. Chaque m³ perdu revient à environ 1 franc. Le réseau de Pully souffre du fait qu'une grande partie a été construite dans les années 1970-1980 avec des techniques de pose peu durables. La régulation de la pression devrait également amener une diminution des pertes d'eau.

Lors de fuites, des entreprises de génie civil sont mandatées pour réaliser les travaux (environ 1000 francs le mètre linéaire) et, en cas de disponibilités, le personnel communal est requis pour la pose des conduites à proprement parler. Le travail de ce dernier n'est évidemment pas soumis à la TVA.

A l'exception d'une assurance RC, aucune assurance n'existe pour prendre en charge les risques en la matière.

- *Mise en conformité des bornes hydrantes.* L'ECA participe financièrement à cette mesure, mais également à la mise en place du réseau en raison de l'exigence du dimensionnement plus important des conduites. Cette participation d'environ 20% sur la totalité des travaux envisagés, à l'exception de l'abri bus et du réseau électrique viendra en diminution du crédit demandé (environ 900'000 francs).
- *Mesures relatives aux Monts-de-Pully.* L'abribus dans le sens de la descente planifié dans le cadre de ces travaux est à la charge exclusive de la commune. Dans le sens de la montée, un tel abri ne semble pas nécessaire puisque les usagers ne font que sortir du bus. Cette mesure répond à des demandes d'habitants du voisinage et non aux standards usuellement applicables. Son emplacement soulève quelques interrogations, mais il s'agit de ne pas trop s'éloigner des habitations. Le montant du crédit consacré à ces travaux aurait pu faire l'objet d'une demande distincte, mais, pour des raisons pratiques, la Municipalité l'a intégré de manière transparente à ce préavis. Il en est d'ailleurs de même pour le remplacement du réseau électrique vétuste. Il s'agit de saisir l'opportunité d'une mise en chantier pour grouper le tout.

Conclusions

Vu ce qui précède, la commission ad hoc propose à l'unanimité au Conseil communal de prendre les résolutions suivantes :

vu le préavis municipal N° 13-2018 du 15 août 2018,

vu le préavis de la Commission des finances unanimement favorable

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 4'635'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de renouvellement et de modernisation du réseau d'eau potable prévus dans la première phase du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), au renforcement du réseau électrique ainsi qu'à l'aménagement d'un quai avec un abribus pour les usagers de l'arrêt « Trois Chasseurs » en direction de Lausanne aux Monts-de-Pully, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes
 - a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier;
 - b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
 - c) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension

Pully, le 17 septembre 2018

Pour la commission ad hoc

Remo Kuonen